

Marie Moret au chef de la gare de Nîmes, 12 novembre 1897

Auteur·e : [Moret, Marie \(1840-1908\)](#)

Les folios

En passant la souris sur une vignette, le titre de l'image apparaît.

2 Fichier(s)

Informations sur le document source

CoteInv. n° 1999-09-58

Collation2 p. (485r, 486r)

Nature du documentCopie à la presse d'un manuscrit

Lieu de conservationFamilistère de Guise

Citer cette page

Moret, Marie (1840-1908), Marie Moret au chef de la gare de Nîmes, 12 novembre 1897, Équipe du projet FamiliLettres (Familistère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle) consulté le 14/01/2026 sur la plate-forme EMAN : <https://eman-archives.org/Famililettres/items/show/46929>

Copier

Informations sur l'édition numérique

ÉditeurÉquipe du projet FamiliLettres (Familistère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle)

Présentation

Auteur·e [Moret, Marie \(1840-1908\)](#)

Lieu de rédaction14, rue Bourdaloue, Nîmes (Gard)

Destinataire [Chef de la gare de Nîmes](#)

Lieu de destinationNîmes (Gard)

Description

RésuméMarie Moret expose les dommages subis à l'occasion du transport de ses

bagages de Guise à Nîmes : vol d'un appareil photographique et perte d'un colis contenant deux caisses de chapeaux. Elle dresse la liste des chapeaux, plumes et accessoires se trouvant dans les caisses à chapeaux, avec l'indication des valeurs des pièces (156 F au total). Demande quelle suite va être donnée aux deux affaires.

Mots-clés

[Photographie](#), [Procédure \(droit\)](#), [Transport de marchandises](#), [Vêtements](#)

Personnes citées

- [Buridant, Henri \(1864-1927\)](#)
- [Dallet, Émilie \(1843-1920\)](#)
- [Dallet, Marie-Jeanne \(1872-1941\)](#)

Lieux cités

- [14, rue Bourdaloue, Nîmes \(Gard\)](#)
- [Guise \(Aisne\)](#)

Notice créée par [Équipe du projet FamiliLettres](#) Notice créée le 28/03/2023

Dernière modification le 18/09/2023

forme et Times, 12 novembre 1897
taille prise avec tête
de plumes assorties
ensemble 60

Monsieur le chef de la Gare
de Nîmes, la blanche 73, " garde maîtres et fleurs
J' ai l'honneur de vous informer
des faits suivants : le matin

Venue de Guise (Aisne) ici, le
currant, en compagnie de ma
sœur et de ma nièce pour passer
l'hiver dans le midi, nous nous
sommes fait faire de caisses
et colis lourds qui sont partis
de Guise le 24 courant portant
la mention : Envoyé de Monsieur
H. Buridant au Familistère
Guise Aisne, à Madame V.
Jardin, 1^{er} rue Bourdaloue
Nîmes, gare.

Or, au ris des agacements
d'avoir eu : - dans que vous le

savoir déjà, un employé étant venu constater le fait) - une de ces caisses ayant été brisée et dérobée à un sac contenant un appareil photographique de grande valeur et ses accessoires au complet, s'ajoute maintenant la non délivrance d'un colis postal de 5 kilogr. n° 6.426 composé de deux caisses à chapeaux enveloppées d'une toile d'emballage soignememt ficelée et crocheted de cire rouge.

Dans le dit colis, qui portait l'inscription : Chapeau,
plaies et plumes, se trouvaient
les objets dont l'énumération
suit :

1 chevreau fauve gris, pris
d'achat au Louvre, en octobre
dernier — — — — — 36^t

1 chepeau paille grise
garni de belle plume
autruche amazone et

reçus le 1^{er} novembre
36^{da}

forme en reliefs
soie parse avec têtes
de plumes assorties

ensemble — 40.[—]

1 chapeau paille noire
garni taffetas et reliefs } 40.[—]
1 chapeau paille blanche } 30.[—]
garni reliefs et fleurs

3 plumes autrache amazone

Marches

3 têtes de plumes autrache

2 ailes de cithophore avec
aigrettes

Mousseline de soie

Fleurs diverses : giroflées,
roses, violettes, etc...

Valeur approximative
minimum — 156..

Ce colis est passé de Guise avec
tous les autres, je le répète, le
4 courant; le temps écoulé sans

mon le délivre me fait considérer
à sa perte.

Je vous prie donc, Monsieur
le Chef de gare de bien vouloir
me dire :

1^e Quelle suite va être
donnée à cette nouvelle
affaire ?

2^e Où on est celle touchant
l'appareil photographique ?

Veuillez agréer, Monsieur
l'assurance de mon intérêtée
consideration

1^{er} J. B. & G. Goden